

## **Débat citoyen sur la politique d'aménagement du territoire du XXIème siècle**

### **L'avis de la Ligue des familles, mouvement des citoyenparents.**

Notre analyse de l'étalement urbain en Wallonie est largement inspirée par les travaux de M. Halleux (Ulg) et nous partageons les constats développés dans la publication « Lignes de force de la politique d'aménagement du territoire pour le 21e siècle ». La gestion, ou plutôt l'absence de gestion du sol wallon a amené à permettre un développement périurbain structuré autour d'une mobilité basée sur la voiture.

Entre 1985 et 2010, la superficie du bâti au titre de terrains résidentiels a augmenté de 58% alors que la population n'a augmenté « que » d'environ 4,5% entre 1981 et 2009. La Région wallonne a perdu 518,11 km<sup>2</sup> de terrains non bâtis entre 1985 et 2010, dont 65% représentent des nouvelles constructions résidentielles, ceci essentiellement au détriment des terres agricoles.

Cette structuration de l'habitat, néfaste à plus d'un titre (pollution, coûts collectifs exorbitants, villages dortoirs, destruction du paysage, etc.) n'est pas tenable à long terme.

Il faut aujourd'hui poser, et imposer, les jalons du changement. Quelques pistes (liste non exhaustive) pour y parvenir :

Il est essentiel de sortir du fonctionnalisme des plans de secteur. Nos espaces de vie et de travail doivent s'agencer autrement, la mixité des fonctions doit être une priorité.

Il est primordial de raccourcir les distances entre domicile et lieu de travail, entre domicile et école. On sait que la proximité avec le lieu de travail est un des paramètres pris en compte par les individus dans le choix du lieu de vie. Le rapprochement des fonctions est d'autant plus vital en situation familiale, voire monoparentale.

Aussi, les politiques publiques doivent favoriser le rapprochement des logements et des pôles d'emploi, ainsi que le rapprochement entre logement et autres buts de déplacement (loisirs et commerces et premier lieu).

Des outils de planification et de gestion urbanistiques existent pour les communes mais peu les utilisent. Si la quasi totalité des 262 communes wallonnes ont un échevin qui a dans ses compétences l'aménagement du territoire, seules 55 d'entre elles – soit à peine 21% – se sont dotées d'un Schéma de structure communale (SSC), schéma d'orientation de l'aménagement du territoire au niveau local. De plus, sur ces 55 communes, 26 disposent de SSC mis sur pied entre 1990 et 2000 et qui n'ont depuis connu aucune révision depuis lors. De la même manière, seules 43 communes, soit 16%, disposent d'un règlement communal d'urbanisme complet et 3 communes d'un règlement communal d'urbanisme partiel.

Les communes doivent penser leur territoire !

Les taxes communales d'urbanisation doivent intégrer la densité dans laquelle se situe l'habitation taxée. Il ne paraît pas illogique de proposer aux personnes vivant dans une plus forte densité une taxe moins élevée puisque celle-ci se rapporte aux entretiens de la voirie. La Région pourrait faire de l'intégration de ce nouveau paramètre une condition pour l'octroi de subsides.

Réfléchir l'aménagement du territoire ne peut se faire sans porter un regard sur la mobilité douce. Des options fortes doivent se dégager des sociétés publiques de transport pour assurer la jonction entre les noyaux denses d'habitat.

Un dernier élément à mettre en débat est l'imposition des mesures pour développer des noyaux urbains denses. La dernière étude de l'IWEPS à ce sujet montre que le changement de pratiques et de mentalité n'est pas encore au rendez-vous : seuls 32% des habitats créés entre 2001 et 2008 l'ont été dans un noyau d'habitat et à peine 51% de ces logements se retrouvent à proximité d'une gare ou d'un arrêt de bus. Le mythe de la villa quatre façades à la brique dure...

Le décalage est considérable entre l'urgence d'une situation et le comportement de la population. Comment dès lors opérer le changement ? La sensibilisation ne pourra à elle seule répondre au défi de la densité. A quel point les pouvoirs publics veulent inciter ou imposer le changement ? Comme le soulignait Vincent de Coorebyter dans une interview au Vif (du 16 septembre 2001), « Ici, on a des Etats qui sont face à des citoyens qui exercent leurs droits fondamentaux. Et donc, vous répondez comment ? Est-ce que vous optez pour un refus, pour des interdictions, pour des barrières ? » Jusqu'où les pouvoirs publics sont-ils prêts à priver des personnes d'une partie de leur liberté individuelle pour l'intérêt collectif ?

Une des clés d'un aménagement durable de la Wallonie passe par la réponse à ces questions.

Un des moyens d'y répondre est précisément la participation des habitants à ces réflexions. C'est tout l'enjeu des Ateliers que vous assurez, c'est également celui de la Ligue des familles, au travers de deux actions fortes :

- la mise en place d'Ateliers des parents, dont certains sont consacrés précisément à cette thématique ;
- les interpellations de parents-citoyens lors des élections communales de 2012. Des équipes de la Ligue des familles inviteront des responsables politiques locaux (actuels et candidats) à visiter leur territoires dans un "petit-train" et à répondre aux questions d'habitants sur des actions communales en matière d'accueil de la petite enfance, d'alimentation à l'école, de logement, et d'aménagement du territoire. Ces actions "petits-trains" se dérouleront entre avril et juin 2012.

En vous priant de nous tenir au courant de la synthèse des avis reçus ainsi que de la suite des Ateliers du Territoire (au mail [o.bailly@liguedesfamilles.be](mailto:o.bailly@liguedesfamilles.be)), je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Delphine CHABBERT

Directrice Etudes et Projets

[d.chabbert@liguedesfamilles.be](mailto:d.chabbert@liguedesfamilles.be)

La Ligue des familles

109 avenue E. de Beco - 1050 Bruxelles

tél. 00 32 (0) 2 507 72 32 - gsm. 00 32 (0) 478 77 05 95

fax 02/507.72.00

BE 0413 220 493